



PROGRAMME

Partie Théorique :

PROCEDURES POUR LE RESPONSABLE DE PROJET AVANT CHANTIER

- Formulaire DT : Guichet Unique et projet
- Analyse des réponses, réalisation des investigations complémentaires (IC) et la détection de réseaux : classe de précision cartographique des ouvrages, responsabilité de prise en charge
- Clause dans les marchés et DCE
- Marquage et piquetage
- Compétences des personnels
- Entraînement au QCM

PROCEDURE EXECUTANTS AVANT LES CHANTIERS

- Formulaire DICT
- Analyse des réponses du DCE et du marché
- Compétences des personnels
- Application du Guide technique
- Lectures des indices et affleurants
- Travaux sans tranchée
- Entraînement au QCM

PROCEDURES ET ACTIONS A REALISER EN COURS DE CHANTIER

Constat d'arrêt ou de sursis
Constat de dommage
Opérations sur chantiers
Entraînement au QCM

RÉALISATION DU TEST FINAL AIPR CONCEPTEUR

Rattrapage immédiat en cas de 1^{er} échec
Chaque point de connaissance est illustré par des questions issues du QCM de l'examen final.

Objectif :

Mettre à jour ses connaissances sur la réglementation DT-DICT et le guide d'application de la réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux. S'entraîner sur les questions issues du QCM de contrôle des compétences pour l'intervention à proximité des réseaux.

Durée :

1 journée

Nombre de participants :

Les groupes sont constitués de 2 à 10 participants maximum.

Public :

Salarié du maître d'ouvrage ou du maître d'œuvre devant intervenir en préparation ou suivi des projets de travaux.

Compétences développées :

- Acquérir ou mettre à jour ses connaissances sur la réglementation DT-DICT, et le guide technique
- Comprendre les enjeux liés au contrôle des compétences (examen AIPR) par rapport aux obligations réglementaires
- S'entraîner sur des questions QCM tirées de la base de données mise à disposition.

Maintien des connaissances

Tous les 5 ans

Attribution finale

Attestation individuelle de compétences

Organisme de délivrance

Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer (MEEM)

Références réglementaires

Arrêté du 22 décembre 2015 relatif au contrôle des compétences des personnes intervenant dans les travaux à proximité des réseaux